

P<sup>r</sup> Jean-Yves ARTIGOU  
CME 9 septembre 2014

Les commissions de répartition se réunissent tous les six mois pour préparer le semestre suivant, en juillet pour le semestre d'hiver ; elles sont composées d'un doyen, des représentants de l'ARS des établissements publics et privés, et des internes. Elles auditionnent successivement les coordonateurs de chaque spécialité et elles statuent sur les propositions du coordonateur pour ouvrir un poste ici ou là.

La commission du 9 juillet s'est déroulée normalement avec ouverture de 82 postes à l'AP-HP toutes disciplines confondues, 3 en chirurgie et 70 en spécialités médicales. Deux jours après, l'ARS apprend que 150 postes supplémentaires sont attribués à l'Île-de-France.

C'est en soi une bonne nouvelle et le début d'une juste reconnaissance de l'importance de notre région que n'ont cessé de souligner activement nos doyens auprès du ministère et dont nous percevons le fruit de leurs efforts.

Mais cette bonne nouvelle arrive sans préparation tant pédagogique que financière et une nouvelle commission de répartition est programmée le 28 août pour ouvrir ces postes.

L'idée qui prévaut est de répartir les ouvertures supplémentaires pour moitié à l'AP et moitié hors AP.

Au plan pédagogique, les coordonateurs ont été remarquablement réactifs et disponibles : il faut vraiment les remercier ainsi que le groupe de l'internat et le bureau des internes. Ainsi, en spécialités médicales, 72 postes supplémentaires sont identifiés et la liste prête pour le 28 août.

Au plan financier, c'est plus compliqué : un tour de piste des établissements permet d'identifier 35 postes que les GH peuvent financer et 37 postes qui ne le sont pas.

À la commission de répartition des spécialités médicales du 28 août, l'AP était représentée par M<sup>me</sup> OPPETIT, M<sup>me</sup> BARROUILLET et M<sup>me</sup> PICHON-NAUDÉ qui vient de reprendre le poste de Jérôme HUBIN et j'y représentais la CME.

Les coordonateurs se sont succédés, selon l'usage, discipline par discipline et la commission a confirmé à des nuances près les prévisions :

Les postes hors AP sont acceptés et financés par les établissements ou l'ARS.

Concernant l'autre moitié, c'est-à-dire les postes AP, après discussion entre le siège et l'ARS, ce sont finalement 65 postes qui sont financés : 42 sont financés par l'AP et 23 par l'ARS.

Les postes sont en cours de publication par l'ARS : déjà publiés pour la psychiatrie avec les 3 postes supplémentaires prévus et la chirurgie avec les 10 postes supplémentaires prévus, ceux de spécialités médicales doivent être publiés cet après-midi avec 65 postes supplémentaires.

Les prévisions démographiques orientent vers une ouverture plus modérée pendant un à deux ans et nous redisons avec le groupe de l'internat qu'il est fondamental que l'AP-HP forme les futurs spécialistes et que seuls les aspects pédagogiques doivent être pris en compte.

Le financement ne doit pas être un facteur limitant à l'ouverture d'un poste et nous reformulons ici l'idée travaillée au sein du groupe de l'internat d'identifier un budget centralisé permettant d'ouvrir un poste dans un service ayant les capacités d'accueil et de formation mais n'ayant pas le financement.